

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, de l'analyse par la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de George Weston limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par les normes de conduite et de déontologie de la société et énoncées dans ses politiques écrites de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l., dont le rapport suit, et qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs n'appartenant pas à la direction de la société, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration approuve les états financiers consolidés ainsi que l'analyse par la direction ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et Président,

Le chef de la direction financière,



W. Galen Weston

Richard P. Mavrinc

*Toronto, Canada
le 7 mars 2003*

Aux actionnaires de George Weston limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de George Weston limitée aux 31 décembre 2002 et 2001 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2002 et 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

KPMG S.P.L.

*Toronto, Canada
le 7 mars 2003*

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2002	2001
Chiffre d'affaires	27 446 \$	24 661 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	25 261	22 790
Amortissement corporel	507	431
	25 768	23 221
Bénéfice d'exploitation	1 678	1 440
Intérêts débiteurs (note 2)	238	221
Éléments inhabituels (gain net) (notes 3 et 4)		63
Bénéfice avant les éléments suivants :	1 440	1 282
Impôts sur les bénéfices (note 5)	469	435
Charges au titre des écarts d'acquisition (après impôts de 4 \$ en 2001) (note 1)	971	847
	971	794
Part des actionnaires sans contrôle	281	212
Bénéfice net	690 \$	582 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) (note 6)		
De base		
Bénéfice net	5,05 \$	4,42 \$
Bénéfice avant les charges au titre des écarts d'acquisition, déduction faite de l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle	5,05 \$	4,70 \$
Dilué		
Bénéfice net	5,02 \$	4,37 \$
Bénéfice avant les charges au titre des écarts d'acquisition, déduction faite de l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle	5,02 \$	4,65 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2002	2001
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	3 260 \$	2 801 \$
Incidence de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable (note 1 – rémunération à base d'actions)	(55)	
Bénéfice net	690	582
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 15)	(33)	(1)
Paiements en espèces au titre du régime d'options d'achat d'actions (note 16)		(12)
Paiements nets en espèces au titre du régime d'options d'achat d'actions d'une filiale (note 16)		(5)
Dividendes déclarés		
Par action ordinaire – 96 ¢ (80 ¢ en 2001)	(126)	(105)
Par action privilégiée – Série I – 1,49 \$	(14)	
– Série II – 93 ¢	(10)	
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	3 712 \$	3 260 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 7)	1 157 \$	743 \$
Placements à court terme (note 7)	398	518
Débiteurs (note 8)	964	863
Stocks	1 994	1 780
Entreprise destinée à la vente (note 4)		934
Impôts sur les bénéfices futurs (note 5)	144	168
Frais payés d'avance et autres actifs	48	54
Total de l'actif à court terme	4 705	5 060
Immobilisations (note 9)	7 053	6 249
Écarts d'acquisition et actifs incorporels (note 10)	3 988	3 980
Impôts sur les bénéfices futurs (note 5)	43	129
Autres actifs (note 11)	874	869
Total de l'actif	16 663 \$	16 287 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	61 \$	152 \$
Effets commerciaux	715	466
Créditeurs et charges à payer	3 344	3 407
Impôts sur les bénéfices	164	179
Emprunts bancaires à court terme (notes 4 et 13)	33	1 367
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 13)	110	82
Total du passif à court terme	4 427	5 653
Dette à long terme (note 13)	5 391	4 908
Impôts sur les bénéfices futurs (note 5)	146	122
Autres passifs (note 14)	728	601
Part des actionnaires sans contrôle	1 589	1 377
Total du passif	12 281	12 661
Capitaux propres		
Capital-actions (note 15)	609	305
Bénéfices non répartis	3 712	3 260
Redressement cumulatif au titre de la conversion des devises	61	61
Total des capitaux propres	4 382	3 626
Total du passif et des capitaux propres	16 663 \$	16 287 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,



W. Galen Weston
Administrateur



R. Donald Fullerton
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2002	2001
Activités d'exploitation		
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	971 \$	794 \$
Amortissement	507	488
Éléments inhabituels (notes 3 et 4)		(63)
Impôts sur les bénéfices futurs	137	56
Variation du fonds de roulement hors caisse	(212)	(217)
Restructuration des acquisitions et autres charges, y compris les récupérations d'impôts sur les bénéfices	(107)	(76)
Autre	27	(21)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 323	961
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 397)	(1 330)
Placements à court terme	120	(100)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	69	52
Acquisitions d'entreprises (note 4)		(2 794)
Aliénations d'entreprises (note 3)	960	330
Placements dans des franchises, autres sommes à recevoir et sommes à recevoir sur cartes de crédit	(111)	(148)
Autre	25	(42)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(334)	(4 032)
Activités de financement		
Dette bancaire	(91)	3
Effets commerciaux	249	(237)
Emprunts bancaires à court terme (notes 4 et 13) – émis	33	2 788
	(1 367)	(1 421)
Dette à long terme (note 13) – émise	600	2 006
	(78)	(253)
Capital-actions (note 15) – émis	304	229
	(33)	(1)
Capital-actions d'une filiale – émis (note 16)	2	
	(17)	(1)
Dividendes – aux actionnaires	(141)	(105)
	(51)	(52)
Autre	15	6
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(575)	2 962
Variation des espèces et quasi-espèces	414	(109)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	743	852
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 157 \$	743 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2002
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée et ceux de ses filiales (« la société ») en tenant compte de la part des actionnaires sans contrôle. La participation de la société dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») pour laquelle cette participation s'élève à 61,4 % (61,4 % en 2001).

Exercice

L'exercice de la société est présenté comme étant terminé au 31 décembre. Le chiffre d'affaires et les activités connexes sont présentés selon un calendrier qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Chacun des exercices terminés les 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001 compte 52 semaines.

Constatation des produits

Le chiffre d'affaires des secteurs de Weston Foods et de la pêche comprend les produits tirés des ventes au moment de la livraison de leurs produits aux clients, après déduction des réductions pour escomptes et rabais. Le chiffre d'affaires du secteur de la distribution alimentaire comprend les produits tirés des ventes au détail conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et les produits tirés des ventes conclues avec les clients des magasins franchisés et des magasins associés de Loblaw et avec des marchands indépendants, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à Loblaw au moment de la vente à son client.

Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options d'achat d'actions en cours, au prix de levée inférieur au cours du marché moyen, sont levées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour l'achat d'actions ordinaires de la société selon le cours du marché moyen pendant l'exercice.

Espèces, quasi-espèces et dette bancaire

Les soldes d'encaisse que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de moins de 90 jours.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

Sommes à recevoir sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Toute somme à recevoir sur carte de crédit dont le paiement est en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat, ou dont le recouvrement est considéré comme improbable, est radiée. Les intérêts sont comptabilisés, dès la facturation, et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances

La Banque PC maintient un compte de provision générale pour pertes sur créances que la direction estime suffisant pour compenser toutes les pertes sur créances dans son portefeuille de sommes à recevoir sur cartes de crédit, et ce, en se fondant sur l'analyse du rendement antérieur et de la conjoncture du marché. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit.

Le montant de la provision pour pertes sur créances, constaté dans le bénéfice d'exploitation de la société, est la perte nette sur créances pour l'exercice.

Titrisation

La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ni sur les actifs de cette fiducie. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit lors d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir tritisées, qui correspondent à un compte de réserve de caisse et au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou perte sur la vente de ces sommes à recevoir dépend en partie de la valeur comptable antérieure des sommes à recevoir visées par la titrisation, répartie entre les sommes à recevoir vendues et les droits conservés d'après les justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation.

Stocks (essentiellement des produits finis)

Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire normale, selon le moins élevé des deux. Les autres stocks sont inscrits pour la plupart au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé essentiellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée d'utilisation estimative prévue. La durée d'utilisation estimative prévue varie de 10 à 40 ans (10 à 40 ans en 2001) dans le cas des bâtiments et de 2 à 17 ans (2 à 16 ans en 2001) dans le cas du matériel et des agencements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée d'utilisation prévue du bien ou la durée du contrat de location plus un renouvellement pour un maximum de 10 ans, si cette durée est plus courte.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise par rapport à la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. La juste valeur des actifs incorporels est déterminée à la date d'acquisition d'après les flux de trésorerie futurs estimatifs.

En ce qui concerne les écarts d'acquisition comptabilisés pour les acquisitions effectuées avant le 1^{er} juillet 2001, les écarts d'acquisition ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire par rapport à la durée de vie estimative du bénéfice déterminé pour chaque acquisition. Toute dépréciation permanente de la valeur comptable, fondée sur les rentrées prévues, a été constatée dans le bénéfice net.

En juillet 2001, la société a mis en œuvre la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« l'ICCA ») relative aux écarts d'acquisition et autres actifs incorporels pour l'acquisition de George Weston Bakeries et, à compter du 1^{er} janvier 2002, la société a appliqué cette norme de façon prospective à tous les écarts d'acquisition et actifs incorporels existant avant le 1^{er} juillet 2001. La nouvelle norme n'exige plus l'amortissement des écarts d'acquisition, mais exige plutôt que la valeur comptable de ceux-ci subisse un test de dépréciation annuel. En outre, l'amortissement des actifs incorporels n'est plus requis, à moins que leur durée de vie ne soit limitée, auquel cas ils sont amortis sur leur durée de vie estimative. Les actifs incorporels non amortissables doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels sera comptabilisée dans le bénéfice net.

Une revue des regroupements d'entreprises menés à bien avant le 1^{er} juillet 2001 a été réalisée. Aucune modification de la valeur comptable des écarts d'acquisition n'a été requise et aucun actif incorporel non constaté auparavant n'a été constaté à la suite de cet examen.

Conversion des devises

i) Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion sont pris en compte dans le redressement cumulatif au titre de la conversion des devises. S'il y a une réduction du placement net de la société dans ses établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du redressement cumulatif au titre de la conversion des devises est constaté dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens de l'exercice.

ii) Loblaw et établissements étrangers intégrés

Les actifs et les passifs monétaires de Loblaw et des établissements étrangers intégrés libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis à leurs taux de change historiques. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes monétaires libellés en devises sont constatés dans le bénéfice net. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

La société a recours à des accords d'instruments dérivés sur devises, sur taux d'intérêt, de capitaux propres et à des instruments dérivés sur marchandises pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires et des prix des marchandises de la société et de Loblaw. La société n'a pas recours à des accords d'instruments financiers dérivés pour des motifs de spéculation.

Les contrats de change à terme et les options constituent une couverture à l'égard d'engagements ou d'opérations prévues et les gains et les pertes matérialisés sont compris dans le prix coûtant de l'élément couvert sous-jacent. Les gains et les pertes non matérialisés sur les contrats de change à terme et les options ne sont pas comptabilisés.

Les crédits croisés constituent une couverture à l'égard des effets des fluctuations des taux de change sur le placement net libellé en dollars américains de la société dans les établissements étrangers autonomes avec les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les crédits croisés compris dans le redressement cumulatif de l'opération de change. En cas de réduction du placement net de la société dans ses établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du redressement cumulatif de l'opération de change inhérent aux gains ou aux pertes découlant des crédits croisés est comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation. Les crédits croisés de Loblaw constituent une couverture à l'égard des effets des fluctuations des taux de change sur ses actifs nets libellés en dollars américains, principalement les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme. Les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les crédits croisés de Loblaw sont compensés par les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur ses actifs nets libellés en dollars américains et sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les redressements des taux de change non matérialisés sur les crédits croisés de Loblaw sont pris en compte dans les autres passifs. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les crédits croisés de la société et sur ceux de Loblaw est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice.

Les swaps de taux d'intérêt constituent une couverture à l'égard des fluctuations des taux d'intérêt étant donné qu'ils compensent les risques liés aux taux d'intérêt sur les éléments couverts sous-jacents. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice et les gains et les pertes non matérialisés ne sont pas comptabilisés.

Les contrats à terme de capitaux propres et les swaps sur actions gèrent les risques de la société et de Loblaw liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de la société et de Loblaw, lesquelles ont une incidence sur le coût de rémunération à base d'actions comptabilisé. Les redressements du cours du marché sur ces contrats à terme de capitaux propres et swaps sur actions sont constatés dans le bénéfice d'exploitation et dans les débiteurs. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres et les swaps sur actions est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les redressements du cours du marché sur d'autres contrats à terme de capitaux propres identifiés comme couverture à l'égard d'opérations prévues sont constatés dans les autres passifs et reportés dans les autres actifs.

Les contrats à terme et d'option de marchandises constituent une couverture à l'égard d'opérations prévues. Les gains et les pertes non matérialisés et matérialisés sur les contrats à terme et d'option de marchandises sont reportés dans les actifs à court terme ou les passifs à court terme et sont comptabilisés dans le coût des marchandises vendues au moment où l'inventaire provenant de la marchandise en cause est vendu.

La société a conclu un contrat à terme d'achat d'électricité pour combler une partie de ses besoins en électricité en Ontario (Canada). Ce contrat sert de couverture à l'égard d'une opération prévue étant donné qu'il compense partiellement la volatilité des prix de l'électricité.

Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur et devant être appliqués au bénéfice imposable au cours des exercices pendant lesquels on prévoit recouvrer ou régler ces écarts temporaires. L'incidence sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans le bénéfice net de l'exercice au cours duquel la modification est entrée en vigueur ou est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est calculée au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas matérialisé.

Régimes de retraite, avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi de la société sont constatés par régularisation, d'après des évaluations actuarielles, qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des prévisions les plus probables de la direction inhérentes au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, à l'indexation salariale, à l'âge de la retraite et au taux de croissance prévu des coûts pour les soins d'assurance-santé. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur marchande. Les obligations inhérentes aux avantages sociaux futurs des employés sont calculées en fonction des taux d'intérêt du marché en vigueur en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle du passif. Le coût des services passés provenant des modifications apportées à un régime et l'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou

sur 10 % de la valeur marchande des actifs du régime si ce montant est supérieur, sont amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe d'employés actifs, dont les années de service varient de 6 à 18 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans, à la fin de l'exercice. Le coût des avantages en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes interentreprises de retraite est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

Rémunération à base d'actions

En 2001, la contrepartie versée par les employés à la levée d'options d'achat d'actions, dont le règlement a été effectué par l'émission d'actions ordinaires, a été créditée au capital-actions ordinaires. Le paiement en espèces (déduction faite des impôts), à l'égard de ces options d'achat d'actions levées par les employés, et pour lesquelles ils ont choisi de recevoir un montant en espèces correspondant à la plus-value des actions égale à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date de levée par rapport au prix établi des options d'achat d'actions, a été pris en charges dans les bénéfices non répartis.

Le 1^{er} janvier 2002, la société a mis en œuvre la nouvelle norme de l'ICCA relative aux rémunérations et autres paiements à base d'actions. La norme a été appliquée rétroactivement sans retraitement des états financiers consolidés de l'exercice précédent pour les options d'achat d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2002 qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé. L'effet cumulatif de l'application de cette norme a été une réduction des bénéfices non répartis de 55 \$ (125 \$, déduction faite d'impôts futurs à récupérer de 28 \$ et l'incidence de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres de 32 \$ de Loblaw et l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle de 10 \$). Cette diminution inclut la partie revenant à la société de la réduction des bénéfices non répartis de Loblaw de 25 \$ (80 \$, déduction faite d'impôts futurs à récupérer de 23 \$ et l'incidence de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres de 32 \$).

Le bénéfice d'exploitation de la société comprend un coût de rémunération inhérent aux octrois d'options d'achat d'actions aux employés, qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé, et aux octrois de droits à la plus-value des actions aux employés, qui prévoient le règlement en espèces, coût qui est calculé selon la méthode de la valeur intrinsèque. Une variation de la valeur intrinsèque entre la date de l'octroi et la fin d'exercice entraînera une variation du coût de rémunération comptabilisé.

La société constate les options d'achat d'actions dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, comme opérations en capital et aucun coût de rémunération n'est comptabilisé. La contrepartie versée par les employés à la levée de ce type d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions ordinaires. L'effet pro forma de la comptabilisation de ces options d'achat d'actions, dont le règlement se fera par l'émission d'actions ordinaires et qui ont été octroyées en 2002, selon la méthode fondée sur la juste valeur, est présenté à la note 16.

Des membres externes au Conseil d'administration de la société et celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'actions à dividende différé. L'obligation au titre des actions à dividende différé est calculée selon la méthode de la valeur intrinsèque et la variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre des actions à dividende différé est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

La société et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention de leurs employés. La société ne verse aucune cotisation dans ce régime de sorte qu'aucun coût de rémunération n'est constaté. Loblaw verse dans son régime 15 % de la cotisation de chaque employé, cotisation qui est comptabilisée comme un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation dès qu'elle est versée.

Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les connaissances optimales que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Information correspondante de l'exercice précédent

Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été retraitées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

2. Intérêts débiteurs

	2002	2001
Intérêts sur la dette à long terme	363 \$	264 \$
Autres intérêts à long terme	(77)	(22)
Intérêts nets à long terme	286	242
Intérêts nets à court terme	(18)	6
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(30)	(27)
Intérêts débiteurs	238 \$	221 \$

L'intérêt net versé en 2002 s'élevait à 294 \$ (273 \$ en 2001).

3. Aliénations d'entreprises (en dollars)

En 2002, la société a procédé à la vente des activités de l'Ouest de Bestfoods Baking (« BF West »), qui comprenait certaines ententes inhérentes aux licences et à la distribution, à Grupo Bimbo, S.A. de C.V. au prix approximatif de 950 millions de dollars CA (610 millions de dollars US). Cette opération de vente et le bénéfice net de BF West, y compris les intérêts sur la facilité de crédit non garantie à court terme attribuables à BF West, ont été comptabilisés dans le cadre de la répartition du prix d'achat de George Weston Bakeries Inc. (« George Weston Bakeries ») (note 4).

En 2001, la société a vendu 4,2 millions de ses actions ordinaires de Loblaw au prix de 48,50 \$ l'action ordinaire, pour un produit net de 195 millions de dollars, en vertu d'un prospectus déposé par Loblaw. Cette vente a réduit la participation de la société dans Loblaw de 63 % à 61 % et a permis de réaliser un gain de 142 millions de dollars constaté dans les éléments inhabituels. Des impôts de 25 millions de dollars relatifs à ce gain ont été constatés dans les impôts sur les bénéfices.

En 2001 également, la société a vendu son entreprise de sardines en boîte et de transformation du poisson Connors. Le produit net de ces opérations s'est élevé à 148 millions de dollars, y compris le produit net reçu en 2002 de 13 millions de dollars. Une perte de 35 millions de dollars sur ces ventes a été constatée dans les éléments inhabituels.

4. Acquisitions d'entreprises

Le 30 juillet 2001, la société a acheté toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Bestfoods Baking et certaines marques de commerce pour la somme de 2,8 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars US) en espèces. La contrepartie en espèces a été financée au moyen d'une facilité de crédit non garantie à court terme. L'entreprise a été renommée George Weston Bakeries. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Au cours du quatrième trimestre de 2001, la société a mené à bien l'analyse de la valeur de George Weston Bakeries et comptabilisé la répartition du prix d'achat, y compris un écart d'acquisition de 1,3 milliard de dollars. Les résultats d'exploitation de George Weston Bakeries ont été constatés dans les états financiers consolidés de la société depuis le 30 juillet 2001, compte non tenu des résultats des activités de BF West qui ont été vendues en 2002 (note 3). Le bilan en dollars US de George Weston Bakeries au 30 juillet 2001 a été converti au taux de change en vertu des contrats de change à terme et les options utilisés pour couvrir la contrepartie d'achat.

La répartition du prix d'achat de George Weston Bakeries, y compris la contrepartie en espèces payée et l'actif net acquis à leur juste valeur, se résumait comme suit :

	Au 30 juillet 2001
Actif à court terme	189 \$
Entreprise destinée à la vente	952
Immobilisations	548
Actifs incorporels	626
Autres actifs	109
Passif à court terme	(746)
Dette à long terme	(2)
Autres passifs	(218)
Actif net acquis (y compris les charges d'intégration de l'acquisition)	1 458
Écarts d'acquisition	1 322
Contrepartie en espèces (y compris des coûts d'acquisition de 26 \$, déduction faite d'espèces prises en charge de 25 \$)	2 780 \$

Dans le cadre de l'acquisition de George Weston Bakeries, la société a élaboré un plan d'intégration et de restructuration des actifs et des activités d'administration, de fabrication et de distribution. Une charge de restructuration de 44 \$ (27 \$ après impôts sur les bénéfices applicables) a été constatée dans les éléments inhabituels de 2001, relativement à l'intégration des activités existantes de Weston Foods de la société.

Autres acquisitions

Les acquisitions par Loblaw de ses actions ordinaires sont enregistrées par la société à titre d'acquisitions progressives de Loblaw. En 2002, Loblaw a acquis 309 000 de ses actions ordinaires (12 600 en 2001) pour la somme de 17 \$ (1 \$ en 2001) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités donnant lieu à un écart d'acquisition de 8 \$ (minimal en 2001) enregistré par la société (note 10).

Postérieurement à la fin de l'exercice, Loblaw a acquis 730 000 de ses actions ordinaires pour un montant de 41 \$ conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

5. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux inférieur au taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2002	2001
Taux d'imposition de base moyen réglementaire pondéré fédéral et provincial canadien	39,2 %	41,4 %
Diminution nette résultant de ce qui suit :		
Exploitation dans des pays où les taux d'imposition effectifs sont moins élevés	(5,7)	(5,1)
Montants non imposables (y compris les gains/pertes en capital et les dividendes)	(1,3)	(2,4)
Impôt des grandes sociétés	0,5	0,5
Modifications pratiquement en vigueur des taux d'imposition	(0,1)	(0,1)
Autre	(0,1)	(0,4)
Taux d'imposition effectif avant les charges au titre des écarts d'acquisition	32,6	33,9
Charges au titre des écarts d'acquisition non déductibles		1,3
Taux d'imposition effectif	32,6 %	35,2 %

Les impôts sur les bénéfices nets versés en 2002 s'élèvent à 320 \$ (329 \$ en 2001).

En 2001, l'effet de la réduction du taux d'imposition provincial de l'Ontario de 1,5 % pour chacun des exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 a été comptabilisé comme une baisse de 1 \$ de la charge d'impôts futurs. Le report d'un an de la réduction du taux d'imposition provincial de l'Ontario, qui a été annoncé en 2002, n'a pas eu d'incidence significative sur la charge d'impôts futurs.

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont été à la base d'une partie importante des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs se présentait comme suit :

	2002	2001
Actifs d'impôts futurs		
Créditeurs et charges à payer	276 \$	303 \$
Autres passifs	118	101
Report prospectif de pertes (expirant de 2004 à 2021)	115	99
Autre	29	37
	538	540
Provision pour moins-value	(182)	(185)
	356 \$	355 \$
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	234 \$	133 \$
Écarts d'acquisition	33	24
Actifs incorporels et autre	48	23
	315 \$	180 \$

6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

	2002	2001
Bénéfice net	690 \$	582 \$
Dividendes prescrits au titre des actions privilégiées	(24)	(1)
Bénéfice net à la disposition des porteurs d'actions ordinaires	666 \$	581 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	131,9	131,5
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,7	1,3
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	132,6	132,8
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	5,05 \$	4,42 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)	(0,03)	(0,05)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,02 \$	4,37 \$

7. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2001) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus ou gérés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de Loblaw à la Barbade. Les produits de 31 \$ (60 \$ en 2001) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

8. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

Au cours de 2002, Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, a procédé à la titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit de 244 \$ (112 \$ en 2001), procurant un gain minime pour les deux exercices, compte tenu d'un passif de gestion de 2 \$ (3 \$ en 2001), sur la vente initiale. Les charges au titre des services de gestion au cours de l'exercice s'élèvent à 4 \$ (aucun en 2001) et la juste valeur des services de gestion constatés se chiffre à 4 \$ (3 \$ en 2001). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par Loblaw par une lettre de crédit de soutien correspondant à 15 % du montant titrisé.

	2002	2001
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	502 \$	166 \$
Montant titrisé	(356)	(112)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	146 \$	54 \$
Pertes sur créances, montant net	6 \$	5 \$

En 2002, les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer le gain de titrisation et la sensibilité de la juste valeur des droits conservés correspondant à un changement défavorable immédiat de 10 % et de 20 % de ces hypothèses s'établissent comme suit :

	2002	Variation des hypothèses	
		(10 %)	(20 %)
Valeur comptable des droits conservés	5 \$		
Taux de paiement (mensuel)	51,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (en années)	0,5		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,4 %	(0,2) \$	(0,4) \$
Flux de trésorerie résiduels actualisés (annuellement)	17,4 %	(0,7) \$	(1,5) \$

Les détails sur les rentrées tirées de la titrisation se ventilaient comme suit :

	2002	2001
Produit tiré de nouvelles titrisations	244 \$	112 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	23 \$	1 \$

9. Immobilisations

	2002			2001		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues à des fins d'aménagement	336 \$		336 \$	248 \$		248 \$
Propriétés en voie d'aménagement	234		234	206		206
Terrains	1 307		1 307	1 171		1 171
Bâtiments	3 406	681 \$	2 725	2 957	588 \$	2 369
Matériel et agencements	4 210	2 158	2 052	3 733	1 874	1 859
Améliorations locatives	629	247	382	592	217	375
	10 122	3 086	7 036	8 907	2 679	6 228
Bâtiments et matériel loués en vertu de contrats de location-acquisition	87	70	17	87	66	21
	10 209 \$	3 156 \$	7 053 \$	8 994 \$	2 745 \$	6 249 \$

10. Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2002				2001
	Weston Foods	Distribution alimentaire	Pêche	Total	Total
Solde des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 656 \$	1 674 \$	9 \$	3 339 \$	2 073 \$
Écarts d'acquisition acquis au cours de l'exercice		8		8	1 323
Charges au titre des écarts d'acquisition					(57)
Solde des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 656	1 682	9	3 347	3 339
Marques de commerce et noms commerciaux	627			627	627
Licences de sites marins			14	14	14
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	2 283 \$	1 682 \$	23 \$	3 988 \$	3 980 \$

Les actifs incorporels de Weston Foods se composent principalement de marques de commerce et de noms commerciaux, s'élevant à 626 \$ obtenus à l'acquisition de George Weston Bakeries en 2001, et qui ont une durée de vie utile indéfinie et qui, par conséquent, ne sont pas amortis.

Les actifs incorporels du secteur de la pêche consistent en des licences de sites marins ayant une durée de vie limitée de 20 ans et, par conséquent, sont amortis sur 20 ans.

Les écarts d'acquisition au titre des secteurs de Weston Foods, de la distribution alimentaire et du secteur de la pêche, et les actifs incorporels de Weston Foods, dont la durée de vie est indéfinie, subissent un test de dépréciation annuel. Au cours du quatrième trimestre de 2002, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et a déterminé qu'il n'y avait pas de dépréciation de leur valeur comptable.

11. Autres actifs

	2002	2001
Placement dans Domtar (note 13)	367 \$	368 \$
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	319	317
Perte reportée sur les contrats à terme de capitaux propres (note 17)	53	34
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	47	51
Frais reportés et autres actifs	88	99
	874 \$	869 \$

12. Régimes de retraite, avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi

La société propose un certain nombre de régimes à prestations déterminées et de régimes à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite ainsi que des avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi à certains de ses employés. La société cotise également à divers régimes interentreprises de retraite.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées de la société autres que les régimes interentreprises, pris collectivement, se présentaient comme suit :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	1 175 \$	18 \$	1 305 \$	16 \$
Gain (perte) sur le rendement réel des actifs des régimes	(60)	4	(172)	
Cotisations de l'employeur	20	21	10	15
Cotisations des employés	3		4	
Prestations versées	(90)	(16)	(81)	(13)
Acquisitions			130	
Cessions			(24)	
Gain découlant d'un règlement			(3)	
Autre			6	
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 048 \$	27 \$	1 175 \$	18 \$
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	1 223 \$	229 \$	1 105 \$	164 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	7	36	9
Intérêts débiteurs	93	16	82	13
Prestations versées	(90)	(16)	(81)	(13)
Perte (gain) actuariel	151	89	(29)	(7)
Modifications des régimes	14	1	6	
Acquisitions			121	60
Cessions			(23)	
Gain découlant d'un règlement			(3)	
Autre	6	4	9	3
Solde à la fin de l'exercice	1 440 \$	330 \$	1 223 \$	229 \$
Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes				
Coût non amorti des services passés	(392) \$	(303) \$	(48) \$	(211) \$
Perte (gain) actuariel net non amorti	19	1	7	
	329	69	24	(10)
Passif net au titre des prestations constituées	(44) \$	(233) \$	(17) \$	(221) \$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs	41 \$	6 \$	51 \$	
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs	(85)	(239)	(68)	(221) \$
Passif net au titre des prestations constituées	(44) \$	(233) \$	(17) \$	(221) \$

À la fin de l'exercice 2002, le déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes pour les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires postérieurs à l'emploi dont les obligations au titre des prestations constituées excédaient la juste valeur des actifs des régimes s'élevaient à 396 \$ et 26 \$, respectivement (101 \$ et 15 \$ en 2001). Les régimes de retraite non enregistrés n'avaient pas d'actifs. Tous les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la société n'avaient également pas d'actifs et, à la fin de l'exercice 2002, avaient une obligation totale au titre des régimes à prestations constituées de 278 \$ (196 \$ en 2001).

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles était la suivante :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,6 %	6,4 %	7,5 %	7,3 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,0 %	8,0 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,6 %		3,5 %	

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes de retraite et des autres régimes utilisé pour calculer la charge nette au titre des régimes à prestations déterminées de la société en 2002 était de 8,0 % et de 6,0 %, respectivement (8,0 % et 6,0 % en 2001).

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments, est évalué à 9,0 % (9,0 % en 2001) avec une tendance atteignant 5,0 % en 2010, taux qui devrait demeurer à ce niveau par la suite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

La charge nette totale relative aux régimes de la société et aux régimes interentreprises de retraite se résume comme suit :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	40 \$	7 \$	32 \$	9 \$
Intérêts débiteurs sur les passifs des régimes	93	16	82	13
Rendement prévu des actifs des régimes	(92)	(1)	(107)	(1)
Amortissement des (gains) pertes actuariels nets		5	(8)	(1)
Perte découlant d'un règlement			2	
Autre	3			
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	44	27	1	20
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	27		16	
Charge au titre des régimes de retraite interentreprises	79		58	
Charge nette au titre des régimes	150 \$	27 \$	75 \$	20 \$

13. Dette à long terme

	2002	2001
George Weston limitée		
Déventures		
Série B, taux courant 3,34 %, encaissables sur demande i)	33 \$	
Série A, 7,45 %, échéant en 2004	200	200 \$
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 i)	466	466
Déventures échangeables, 3 %, échéant en 2023, remboursables au gré de la société en 2005 ii)		
Valeur comptable	567	579
Montant reporté	(193)	(204)
Billets		
5,25 %, échéant en 2006	200	200
5,90 %, échéant en 2009 iii)	250	
6,45 %, échéant en 2011	300	300
12,70 %, échéant en 2030		
Capital	150	150
Incidence du rachat du coupon	(121)	(120)
7,10 %, échéant en 2032 iii)	150	
Autres éléments, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 10,20 %, échéant de 2003 à 2019	6	5
Les Compagnies Loblaw limitée		
Déventures		
Série 8, 10 %, échéant en 2007, remboursées en 2002 iii)		61
Billets		
6,20 %, billet en fourchette AB, échéant en 2002 iii)		10
6,60 %, échéant en 2003	100	100
6,95 %, échéant en 2005	200	200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(4)	1
6,85 %, échéant en 2032 iii)	200	
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
Autres titres d'emprunt au taux d'intérêt moyen pondéré de 10,74 %, échéant de 2003 à 2040	51	59
Provigo inc.		
Déventures		
Série 1997, 6,35 %, échéant en 2004	100	100
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125	125
Autre iv)	13	17
Total de la dette à long terme	5 534	4 990
Moins – tranche échéant à moins d'un an	(110)	(82)
– tranche encaissable sur demande	(33)	
	5 391 \$	4 908 \$

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices, selon l'échéance, à l'exception des débentures échangeables et des montants encaissables sur demande, est le suivant : 110 \$ en 2003, 308 \$ en 2004, 216 \$ en 2005, 329 \$ en 2006 et 6 \$ en 2007.

i) En 2002, la société a émis 33 \$ de débentures série B à un taux moyen pondéré courant de 3,34 %, encaissables sur demande. En 2001, la société a émis 466 \$ de débentures série A, 7,00 %, échéant en 2031. Les débentures séries A, 7,00 % et B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

ii) En 1998, la société a vendu son entreprise de produits forestiers à Domtar Inc. (« Domtar ») en contrepartie d'un produit de 803 \$ se composant de 435 \$ en espèces et de 368 \$ en actions ordinaires de Domtar. Le placement en actions ordinaires de Domtar est compris dans les autres actifs. La société a par la suite émis 375 \$ de débentures échangeables 3 %, (« débentures ») échéant le 30 juin 2023. Chaque tranche de mille dollars du capital des débentures est échangeable au gré du porteur contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar. Les débentures sont remboursables au gré de la société après le 30 juin 2005. Lors de la réception de l'avis de rachat par la société ou dans les 30 jours qui précèdent la date d'échéance, le porteur a l'option d'échanger chaque tranche de mille dollars du capital contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar plus les intérêts courus payables en espèces.

Lors de l'échange ou du rachat de ces débentures, la société peut s'acquitter de son obligation en remettant un montant en espèces équivalant au cours du marché des actions ordinaires de Domtar à ce moment, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux. À l'échéance, la société peut, à son gré, remettre un montant en espèces, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux, correspondant au capital plus les intérêts courus.

La valeur comptable de ces débentures est fondée sur le cours du marché des actions ordinaires sous-jacentes de Domtar à la date de clôture de l'exercice. Par suite de l'émission de ces débentures, le placement dans Domtar est effectivement couvert, de sorte que l'écart entre la valeur comptable et le montant initial des débentures émises est constaté en tant que montant reporté jusqu'à l'échange, le rachat ou l'échéance. Aucun redressement correspondant de la valeur du placement n'est effectué.

iii) En 2002, la société a émis 250 \$ de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt au taux de 5,90 % et échéant en 2009 ainsi que 150 \$ de BMT, 7,10 % et échéant en 2032. Également en 2002, Loblaw a remboursé les 61 \$ de débentures série 8, 10 %, conformément à leurs modalités, a émis 200 \$ de BMT portant intérêt à 6,85 % et échéant en 2032 et remboursé son billet en fourchette AB 6,20 % de 10 \$, arrivé à échéance.

iv) Débentures de Provigo inc. – une somme autre de 13 \$ (17 \$ en 2001) représente la portion non amortie du redressement de la juste valeur des débentures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen de Loblaw, applicable à la durée de vie restante des débentures de Provigo inc. Il est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débentures de Provigo inc.

v) Postérieurement à la clôture de l'exercice, la société a émis 100 \$ de BMT, 6,69 % venant à échéance en 2033 et Loblaw a émis 200 \$ de BMT, 6,54 % échéant en 2033.

14. Autres passifs

	2002	2001
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	324 \$	289 \$
Redressement de change non matérialisé sur crédits croisés (note 17)	131	96
Passif au titre des assurances	116	107
Obligations au titre de la rémunération à base d'actions	83	
Obligation au titre des contrats à terme de capitaux propres (note 17)	15	29
Autres passifs	59	80
	728 \$	601 \$

15. Capital-actions

	2002	2001
Capital-actions ordinaires	121 \$	77 \$
Actions privilégiées, série I	228	228
Actions privilégiées, série II	260	
	609 \$	305 \$

Capital-actions ordinaires (autorisé – nombre illimité)

Les modifications dans les actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice étaient les suivantes :

	2002		2001	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice i)	131 467 907	77 \$	131 459 407	77 \$
Émises pour les options d'achat d'actions levées (note 16)	1 139 315	44	16 600	
Acquises aux fins d'annulation	(327 400)		(8 100)	
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	132 279 822	121 \$	131 467 907	77 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	131 864 972		131 469 062	

i) Le solde d'ouverture 2001 a été redressé pour refléter 864 fractions d'actions en circulation.

Actions privilégiées, série I (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

En 2001, la société a émis 9,4 millions d'actions privilégiées, série I, 5,80 %, au prix de 25,00 \$ l'action pour un produit net de 228 millions de dollars, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,45 \$ par action par année. La société peut, à son gré, racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 15 décembre 2006 26,00 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2007 25,75 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2008 25,50 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2009 25,25 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2010 25,00 \$ l'action

La société peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées, le droit de convertir leurs actions sur avis en une autre série d'actions privilégiées de la société.

Actions privilégiées, série II (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

En 2002, la société a émis 10,6 millions d'actions privilégiées, série II, 5,15 %, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit net de 260 millions de dollars, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,2875 \$ par action, par année. À compter du 1^{er} avril 2009, la société peut, à son gré, racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation à 25,00 \$ l'action. À compter du 1^{er} juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation sont convertibles, au gré du porteur, selon le nombre d'actions ordinaires de la société déterminé en divisant 25,00 \$, par 2,00 \$ ou 95 % du cours du marché des actions ordinaires, selon le plus élevé des deux. En tout temps après l'émission, la société peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par la société à raison d'une action contre une autre action à la date établie par la société.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») (en dollars)

En 2002, la société a acquis aux fins d'annulation 327 400 (8 100 en 2001) de ses actions ordinaires pour la somme de 33 millions de dollars (1 million de dollars en 2001) et a eu recours à des swaps sur actions visant l'achat de 800 000 de ses actions ordinaires conformément à son OPRCNA. En outre, la société a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but d'acquérir à la Bourse de Toronto, ou d'avoir recours à des instruments dérivés de swaps sur actions dans le but d'acquérir, jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, la société pourra racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date d'acquisition.

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a eu recours à des swaps sur actions visant l'achat de 886 700 de ses actions ordinaires conformément à son OPRCNA.

16. Rémunération à base d'actions (en dollars)**Régime d'options d'achat d'actions**

La société maintient un régime d'options d'achat d'actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, la société peut octroyer des options visant l'achat d'un maximum de sept millions d'actions ordinaires. Les options d'achat d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % de la valeur du marché des actions ordinaires de la société le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'octroi. Chaque option d'achat d'actions peut être levée pour une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date de levée sur le prix de l'option établi.

Régime d'options d'achat d'actions de Loblaw

Loblaw maintient un régime d'options d'achat d'actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut octroyer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires. Les options d'achat d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Loblaw le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'octroi. Chaque option d'achat d'actions peut être levée pour une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date de levée sur le prix de l'option établi.

Régime de droits à la plus-value des actions

La société maintient un régime de droits à la plus-value des actions à l'intention de certains de ses cadres aux États-Unis. Les droits à la plus-value des actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % de la valeur du marché des actions ordinaires de la société le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'octroi. Lors de l'exercice de ces droits, les employés recevront en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date de levée sur le prix établi des droits. En 2002, la société a octroyé 144 000 droits à la plus-value d'actions, dont le règlement sera effectué en espèces, à 48 employés à un prix d'exercice moyen pondéré de 100,00 \$ l'action ordinaire. Aucun droit à la plus-value d'actions n'a été exercé, perdu par défaut ou annulé au cours de 2002.

En 2002, la société a comptabilisé dans son bénéfice d'exploitation un coût de rémunération de 32 millions de dollars (19 millions de dollars plus l'incidence de la juste valeur des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres de 13 millions de dollars) inhérent aux régimes d'options d'achat d'actions et aux régimes de droits à la plus-value des actions de la société et au régime d'options d'achat d'actions de Loblaw. La société a émis 1 139 315 actions ordinaires (16 600 en 2001) en contrepartie d'un montant en espèces de 44 millions de dollars (0,3 million de dollars en 2001) à la levée d'options d'achat d'actions et payé une plus-value des actions de 9 millions de dollars (12 millions de dollars en 2001), déduction faite d'impôts de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2001), à la levée de 202 536 options d'achat d'actions (298 867 en 2001). En 2002, Loblaw a émis 75 000 actions ordinaires (20 000 en 2001) en contrepartie d'un montant en espèces de 2 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2001) à la levée d'options d'achat d'actions, et payé une plus-value des actions de 13 millions de dollars (8 millions de dollars en 2001), déduction faite d'impôts de 9 millions de dollars (6 millions de dollars en 2001), à la levée de 685 447 options d'achat d'actions (513 970 en 2001).

Au cours de 2002, la société a octroyé à 18 employés 226 000 options d'achat d'actions qui prévoient le règlement au moyen de l'émission d'actions ordinaires au prix de levée moyen pondéré de 100,00 \$ l'action ordinaire. La juste valeur moyenne pondérée à la date de l'octroi de ces options a été évaluée au moyen du modèle de Black et Scholes pour l'établissement du prix des options, en supposant que le rendement des actions moyen pondéré prévu sera de 0,96 % annuellement, que le taux d'intérêt moyen pondéré sans risque sera de 3,3 %, que la volatilité moyenne pondérée prévue du cours des actions ordinaires sera de 26,0 % et que la durée de vie moyenne pondérée prévue des options sera de trois ans. Si la méthode de comptabilisation fondée sur la juste valeur avait été utilisée pour ces options d'achat d'actions, le bénéfice net de la société à la fin de l'exercice aurait diminué de 2 millions de dollars et l'incidence sur le bénéfice net de base et dilué par action ordinaire aurait été d'un cent. Ces incidences sur le bénéfice net ainsi que sur le bénéfice net de base et dilué par action ordinaire ne tiennent pas compte de l'effet des 239 115 options d'achat d'actions octroyées avant le 1^{er} janvier 2002 dont le règlement se fera au moyen de l'émission d'actions ordinaires.

À la fin de l'exercice, la société avait octroyé un total de 1 417 233 (2 420 524 en 2001) options d'achat d'actions ordinaires et des droits à la plus-value d'actions en circulation, ce qui représentait environ 1,1 % (1,8 % en 2001) des actions ordinaires émises et en circulation et correspondait aux lignes directrices des organismes de réglementation.

La situation et l'activité du régime d'options d'achat d'actions et des droits à la plus-value des actions de la société se résument comme suit :

	2002		2001	
	Options/ Droits (nombre d'actions)	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action	Options/ Droits (nombre d'actions)	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	2 420 524	44,018 \$	2 614 966	41,903 \$
Octroyés	370 000	100,000 \$	126 825	78,850 \$
Levées/exercés	(1 341 851)	39,418 \$	(315 467)	40,460 \$
Perdu(e)s/annulé(e)s	(31 440)	49,470 \$	(5 800)	45,966 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice	1 417 233	62,867 \$	2 420 524	44,018 \$
Options/droits pouvant être levées/exercés à la fin de l'exercice	227 419	47,531 \$	898 675	39,181 \$

	2002				
	Options/Droits en cours				Options/Droits pouvant être levées/exercés
	Nombre d'options/ droits en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/droits pouvant être levées/exercés	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix de levée/d'exercice (en dollars)					
37,667 \$ – 55,250 \$	918 335	3	46,037 \$	213 400	46,117 \$
63,500 \$ – 100,000 \$	498 898	6	93,847 \$	14 019	69,055 \$

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société, en vertu du régime actuel d'options d'achat d'actions, a octroyé à 91 employés 685 129 options d'achat d'actions, qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé au prix de levée de 93,35 \$ l'action ordinaire et octroyé à 63 employés 252 285 droits à la plus-value d'actions qui prévoient un règlement en espèces au prix d'exercice de 93,35 \$ l'action ordinaire. Par conséquent, postérieurement à la fin de l'exercice, la société avait au total 2 354 647 options d'achat d'actions et des droits à la plus-value en cours, ce qui représentait environ 1,8 % de ses actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

Actions à dividende différé

Des membres externes au Conseil d'administration de la société et de celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'actions à dividende différé, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de la société ou de Loblaw au moment du versement des honoraires à l'administrateur. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément aux actions à dividende différé, seront achetées sur le marché libre au nom de l'administrateur. À la fin de l'exercice, la société avait 19 538 (12 689 en 2001) et Loblaw avait 12 941 (8 556 en 2001) actions à dividende différé en circulation. La variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre des actions à dividende différé était minime et a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés de Loblaw (« RAE »)

Loblaw maintient un RAE à l'intention de ses employés qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de Loblaw par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts. Loblaw verse au régime 15 % de la cotisation de chaque employé. Le RAE est géré par une fiducie qui achète, au nom des employés, les actions ordinaires de Loblaw sur le marché libre. En 2002, Loblaw a comptabilisé dans son bénéfice d'exploitation un coût de rémunération de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2001) afférents au RAE.

17. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de la société et de Loblaw étaient comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2002 Total	2001 Total
	2003	2004	2005	2006	2007	Par la suite		
Crédits croisés	49 \$	344 \$	64 \$	114 \$	67 \$	3 387 \$	4 025 \$	4 238 \$
Swaps de taux d'intérêt	188 \$	357 \$	161 \$	(43)\$	21 \$	753 \$	1 437 \$	958 \$
Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres						745 \$	745 \$	599 \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	47 \$	51 \$	17 \$				115 \$	

Crédits croisés

La société a eu recours à des crédits croisés visant l'échange de titres d'emprunt pour 2,9 milliards de dollars CA (3,2 milliards de dollars CA en 2001) contre des titres d'emprunt libellés en dollars américains venant à échéance d'ici 2016. Ces crédits croisés peuvent être prolongés au gré de la société. À la fin de l'exercice, un redressement de change non matérialisé de 68 \$ (24 \$ en 2001) a été pris en compte dans le redressement cumulatif au titre de la conversion des devises.

Loblaw a eu recours à des crédits croisés visant l'échange de titres d'emprunt pour 1,1 milliard de dollars CA (1,0 milliard de dollars CA en 2001) contre des titres d'emprunt libellés en dollars américains, venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces crédits croisés peuvent être réglées en espèces à l'échéance, ou leur durée peut être prolongée. À la fin de l'exercice, un redressement des taux de change non matérialisé de 131 \$ (96 \$ en 2001) a été comptabilisé dans les autres passifs.

Swaps de taux d'intérêt

La société a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 75 \$ (75 \$ en 2001) de sa dette à taux fixe de 6,7 % (6,7 % en 2001) en une dette à taux variable, venant à échéance d'ici 2004.

La société a également eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir 2,4 milliards de dollars de son taux d'intérêt variable canadien pour obtenir un taux d'intérêt fixe de 5,1 % et 1,9 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars US) de son taux d'intérêt variable américain afin de payer un taux d'intérêt fixe de 4,5 %. Ces swaps compensent partiellement les risques de la société liés aux taux d'intérêt variables américains et canadiens résultant des crédits croisés auxquels la société a eu recours en 2001 comme couverture à l'égard des variations du taux de change sur le placement net libellé en dollars américains de la société dans les établissements étrangers autonomes. Ces swaps ont une échéance moyenne pondérée jusqu'à échéance de neuf ans.

Loblaw a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 867 \$ (883 \$ en 2001) de sa dette à taux fixe de 6,88 % (6,88 % en 2001) en une dette à taux variable, venant à échéance d'ici 2013.

Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres (en dollars)

La société a eu recours à des swaps sur actions visant l'achat de 800 000 de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 115,01 \$ l'action ordinaire, d'une durée initiale moyenne de six ans. Loblaw a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant l'achat de 3,7 millions (3,3 millions en 2001) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 44,88 \$ (42,70 \$ en 2001) l'action ordinaire, y compris 3,47 \$ (2,97 \$ en 2001) par action ordinaire d'intérêts débiteurs déduction faite des dividendes qui seront versés au rachat, d'une durée initiale moyenne de 10 ans (10 ans en 2001). Ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres prévoient plusieurs méthodes de règlement, y compris en espèces. Leur valeur change selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes et compense partiellement les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de la société et de Loblaw. La société et Loblaw ont inclus un redressement du cours du marché non matérialisé de 14 millions de dollars dans les débiteurs relativement à ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres.

En 2001, la société a conclu un contrat à terme de capitaux propres fondé sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (les « actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw ») au prix courant à terme de 52,43 \$ (48,99 \$ en 2001) l'action ordinaire de Loblaw. Ce prix augmente au fil du temps à un taux équivalant au taux à terme. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : la société recevra le prix à terme et paiera le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. L'obligation de la société en vertu de ce contrat est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. La société a conclu ce contrat pour compenser partiellement tout risque de remboursement lié aux débentures, séries A, 7,00 % et B, émises par la société. À la fin de l'exercice, la société avait une obligation en vertu de ce contrat de 15 millions de dollars (29 millions de dollars en 2001), qui est incluse dans les autres passifs, et une perte reportée de 53 millions de dollars (34 millions de dollars en 2001) est prise en compte dans les autres actifs.

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a eu recours à des swaps sur actions visant l'achat de 886 700 de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 92,49 \$ l'action ordinaire, d'une durée initiale moyenne de six ans, conformément à son OPRCNA. De même, Loblaw a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant l'achat de 1 103 500 de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 56,39 \$ l'action ordinaire d'une durée initiale moyenne de 10 ans, conformément à son OPRCNA. Ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres compensent partiellement les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de la société et de Loblaw.

Contrat à terme d'achat d'électricité

La société a conclu un contrat à terme d'achat d'électricité qui expire en mai 2005 afin de réduire les risques de hausse des prix d'électricité et de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société en Ontario (Canada) à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001.

Risque de contrepartie

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques de pertes éventuelles en concluant des opérations, relativement à ses contrats d'instruments dérivés, avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes facilitant l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des instruments dérivés sur devises et de capitaux propres sont défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence des instruments dérivés sur taux d'intérêt.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si les accords d'instruments étaient résiliés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier a été estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

- La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires à court terme se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.
- L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des rentrées en espèces s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des débiteurs échangeables se fondait sur le cours du marché, à la date de clôture de l'exercice, des actions ordinaires sous-jacentes de Domtar.
- L'estimation de la juste valeur des crédits croisés se fondait sur les cours au comptant et à terme et se rapprochait de la valeur comptable.
- L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des rentrées nettes en espèces des swaps, calculée en fonction des taux du marché pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres a été calculée en multipliant le total des actions ordinaires en circulation de la société et de Loblaw en vertu des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours du marché des actions ordinaires et le prix moyen à terme des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres en cours à la fin de l'exercice.
- L'estimation de la juste valeur du contrat à terme d'achat d'électricité se fondait sur la valeur actualisée des rentrées nettes en espèces, calculée en fonction des taux du marché pour un contrat ayant une échéance résiduelle identique.

	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif de la dette à long terme	5 534 \$	6 193 \$	4 990 \$	5 377 \$
Passif de la dette à long terme (compte non tenu des débiteurs échangeables)	5 160 \$	5 626 \$	4 615 \$	4 798 \$
Actif net des swaps de taux d'intérêt		19 \$		53 \$
Actif (passif) net des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres	(1) \$	(1) \$	(29) \$	1 \$
Actif net du contrat à terme d'achat d'électricité		17 \$		

18. Éventualités et engagements

La société est partie et éventuellement assujettie à des réclamations et des litiges divers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux garanties des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et aux impôts. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère que le risque auquel la société est exposée en raison de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais d'assurance ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société est engagée dans divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes de ces contrats de location-exploitation sont répartis comme suit :

	Montants échéant en						2002 Total	2001 Total
	2003	2004	2005	2006	2007	Exercices ultérieurs jusqu'en 2016		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	207 \$	189 \$	170 \$	149 \$	130 \$	622 \$	1 467 \$	1 390 \$
Produits prévus provenant de la sous-location	(51)	(45)	(41)	(37)	(31)	(61)	(266)	(242)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	156 \$	144 \$	129 \$	112 \$	99 \$	561 \$	1 201 \$	1 148 \$

Les loyers bruts aux termes de contrats de location cédés à d'autres, qui représentent un passif éventuel pour la société, se chiffrent à 213 \$ (242 \$ en 2001).

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations en cours, que la société s'est effectivement engagée à terminer, ont totalisé approximativement 228 \$ (162 \$ en 2001).

Loblaw a fourni une garantie, au nom de la Banque PC, à MasterCard International Incorporated, de 50 \$ US (12 \$ US en 2001), relativement aux obligations de la Banque PC visant à satisfaire ses engagements de règlement au titre de son programme de cartes de crédit.

Dans le cadre de l'acquisition de Provigo par Loblaw, Loblaw s'est engagée, sur une période de sept ans à partir de 1999 et sous réserve d'aliénations d'entreprises, à encourager la petite et moyenne entreprise ainsi que les collectivités agricoles québécoises en achetant auprès de fournisseurs québécois, dans le cours normal de ses activités, des biens et des services pour un total au moins égal à celui de 1998. Loblaw a respecté cet engagement chaque année, de 1999 à 2002 inclusivement.

19. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington Investments, Limited, ses filiales et ses sociétés affiliées, sont des apparentés. La société, dans le cours normal de ses activités, effectue des opérations de routine avec ces apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions normales de commerce.

20. Information sectorielle

La société a trois secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods, la distribution alimentaire et la pêche. Weston Foods se concentre principalement dans l'industrie des produits de boulangerie et des produits laitiers en Amérique du Nord. Le secteur de la distribution alimentaire se consacre essentiellement au commerce de détail des aliments et augmente son assortiment de produits et de services non alimentaires au Canada et est exploité par Loblaw. Le secteur de la pêche est principalement engagé dans l'éclosion, l'élevage et la transformation du saumon d'élevage frais en Amérique du Nord et au Chili. Les résultats du secteur de la pêche comprennent les activités des entreprises de pêche vendues avant 2002. Au cours des exercices précédents, la société présentait Weston Foods et la division de la pêche sous un seul secteur : la transformation des aliments.

Les conventions comptables adoptées pour ces secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables de la société. Le rendement de chaque secteur d'exploitation isolable est évalué en fonction du bénéfice d'exploitation. Aucun de ces secteurs d'exploitation isolable ne dépend d'un seul client externe.

	2002	2001
Chiffre d'affaires		
Weston Foods	4 792 \$	3 412 \$
Distribution alimentaire	23 082	21 486
Pêche	219	396
Intersectoriel	(647)	(633)
Chiffres consolidés	27 446 \$	24 661 \$
Bénéfice d'exploitation		
Weston Foods	409 \$	313 \$
Distribution alimentaire	1 295	1 128
Pêche	(26)	(1)
Chiffres consolidés	1 678 \$	1 440 \$
Amortissement corporel et charges au titre des écarts d'acquisition		
Weston Foods	144 \$	115 \$
Distribution alimentaire	354	359
Pêche	9	14
Chiffres consolidés	507 \$	488 \$
Total de l'actif ¹⁾		
Weston Foods	4 837 \$	5 627 \$
Distribution alimentaire	11 167	9 972
Pêche	292	320
Chiffres consolidés	16 296 \$	15 919 \$
Acquisitions d'immobilisations et écarts d'acquisition		
Weston Foods	311 \$	1 527 \$
Distribution alimentaire	1 087	1 110
Pêche	7	34
Chiffres consolidés	1 405 \$	2 671 \$

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

	2002	2001
Chiffre d'affaires (intersectoriel non compris)		
Canada	23 650 \$	22 071 \$
États-Unis	3 796	2 590
Chiffres consolidés	27 446 \$	24 661 \$
Immobilisations et écarts d'acquisition		
Canada	7 635 \$	6 891 \$
États-Unis	2 765	2 697
Chiffres consolidés	10 400 \$	9 588 \$

1) Ne comprend pas le placement de 367 \$ (368 \$ en 2001) dans des actions ordinaires de Domtar qui est effectivement couvert par suite de l'émission des débetures échangeables 3 % (voir la note 13).